

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25195

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRIX BOUGIES DANS LES BOUTIQUES DES MUSÉES DE CARCASSONNE

Le musée des beaux-arts de Carcassonne étoffe son offre de vente avec la création de bougies dans ses boutiques. Elles sont créées à partir d'œuvres appartenant aux collections.

Ces dernières seront proposées dans les boutiques du musée des beaux-arts ainsi qu'au musée de l'école.

Le prix de vente est fixé à 8 euros (huit euros).

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir.

Carcassonne, le 11 décembre 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251211-28381-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025